CTE – 002M C.G. – P.L. 71 Code de la sécurité routière

Saint-Honoré, 22 octobre 2009

Madame Julie Boulet, Députée de Laviolette 700, Boul René Lepage Est 29 ième Étage Québec, Québec, G5R 5H9

Sujet : Sécurité routière pour le travail dans les champs.

Madame Boulet,

Pour faire suite à mes documentations, je dois vous expliquer qu'il est très important de faire et apporter des lois pour protéger tous les travailleurs(euses) contre les blessures qu'ils peuvent avoir lieu en travaillant dans les champs.

J'ai été victime d'un accident dans un champs où je travaillais, toutes ces blessures que j'ai eues et le mal qui me fais souffrir qui dans mon cas est physique plutôt que psychologique.

Depuis cet accident je ne suis plus la même personne, pour moi il y a un mur de souffrance qu'il est difficile d'expliquer, ce mal est incompréhensible, comment peut-il détruire une personne comme moi qui était en santé et je pouvais faire le travail que je devais faire, c'est très difficile de vivre ainsi.

Je dois écrire de la main gauche maintenant, j'ai une médication forte à cause du mal. Cette douleur est constante sans répit. Je ne comprends pas pourquoi les listes d'attentes des médecins de Québec sont si longues, je veux qu'il m'appelle, je n'en peux plus de la douleur, je n'en peux plus de me battre, en plus de faire respecter ma dignité, la compréhension de comprendre cette maladie. Parce qu'une personne allait a une trop grande vitesse dans le champs et qu'elle était négligente, malheureusement pour moi, je me trouvais trop près de la machine, et elle m'a accrochée

Ce n'était pas la première fois que ce conducteur était averti, il passait trop proche, monsieur Blondin Gagné, de St-Clément, monsieur Alexis et monsieur Léonard Malenfant et bien d'autres, mais il continuait tout de même et voilà que le 3 mai 2007, il a fallu que je sois blessée par le conducteur, il a même voulu faire changer le rapport d'accident rempli le même jour, la chef d'équipe Nicole Plourde n'était pas habituée, elle en était à sa première année comme chef d'équipe.

L'accident arriva et depuis une grande tristesse s'est emparée en moi. Dans l'automne ils ont fêtés 25 ans de service et dans l'autre, le printemps, je me suis faite frappée et détruite, je n'était pas en mesure de fêter celà, man anniversaire de mariage également..

Victime d'un accident hors route, c'est injuste, elle est où la justice ? Seigneur Dieu, et pourquoi moi ?

J'avais un emploi que j'aimais, mes amiEs tout autour de moi, on riaient en travaillant, j'avais une sécurité d'emploi, maintenant je ne sais pas où je m'en vais, je ne suis plus capable de penser, il faut que ça change, s.v.p. améliorez les lois et appliquez des mesures disciplinaires à ces personne responsables, bonté, vous qui avez le pouvoir de faire reconnaître cette loi, pour les véhicules qui sont hors route et qui font autant de victimes que sur la route, et bien laissez moi vous dire qu'avec l'expérience que j'ai connu, il est incompréhensible que l'on ne fasse rien. Si moi j'avais été écrasé, le chauffeur aurait-il arrêté plus…et bien permettez-moi de vous dire qu'il n'est jamais arrêté pour me porter secours. Le chef d'équipe ne m'a même pas envoyé à l'hôpital, le contremaître n'est jamais venu me demandé comment j'allais,

Non ce n'est pas facile de vivre tout ça, je pleure, je me fâche, parce que je ne suis plus capable de faire ceci et cela, c'est ça ma vie maintenant.

J'avais une certaine autonomie dans la vie et aujourd'hui en plus de la souffrance de devoir m'accepter, de me voir maintenant avec des séquelles, un poids qui ne m'appartient pas, je pesais 135 livres et là je pèse 170 livres. Qu'est-ce qui s'est passé, la malédiction les pleurs, des peurs de prendre des marches régulièrement dans les chemins publics qui me font terriblement peur. Les nuits à essayer de dormir, souffrance souffrance, je commence a avoir une écoeurite aiguë.

Ma revendication, de un que la loi s'applique autant hors route que sur la route et qu'elle soit reconnue au même titre. Que cette même loi applique le droit d'être indemnisé avec tous les soins sans avoir à se battre pour une canne... Que l'on reconnaisse la négligence du conducteur avec non assistance à autrui sur les lieux de l'accident, ayant causé des séquelles et un délit de fuite.

Appliquez ces devoirs mesdames et messieurs les députéEs et ministres, peu importe nous sommes tous des êtres humains et nous avons besoin de sécurité, de paix et de sérénité, une vie meilleure avec la possibilité de revenir en santé comme avant, espérance et espoir de voir un jour les séquelles guérir.

Ce soir mon cœur est rempli de tristesse, j'ai l'impression de plus voir la fin du tunnel, où je m'en vais moi ?? Je me dis. ne te décourage pas Diane, ça va s'arranger, plus les jours passent plus c'est pareil. La souffrance continue et l'insécurité, mais malgré tout, il y a une petite voix qui me dit, continue, tes démarches aideront peut-être à faire comprendre aux gens qu'il faut que ça change là et vite s.v.p.

Vous de l'Assemblée Nationale faites quelque chose s.v.p., j'ai assez donné en douleur que Dieu vous guide, que vos paroles apportent la lumière, je continuerai à prier pour que les choses s'arrangent pour le mieux permettezmoi de m'accrocher à la vie avec moins de douleur et de, misères, voir cette lumière au bout du tunnel Seigneur, faites que je guérisse.

Attention, la vitesse hors route ça frappe autant et même plus, des séquelles aussi importantes, je n'avais pas voulu ça moi... que Dieu vous aide dans vos devoirs envers une concitoyenne accidentée du travail, blessée à La Pépinière de St-Modeste par un mécanicien du nom de Mario Landry, que justice se fasse à cet endroit, que l'on arrête de faire subir de telles épreuves aux travailleuses et aux travailleurs et que l'on prenne le temps à la réflexion, apportez dans vos prières que je guérisse de cette maladie et que je puisse reprendre une vie normale, plus de souffrance et autre, quel beau support moral, me donnerez- vous s.v.p. répandez avec abondance votre pluie de roses et non des pluies de pleurs.

À cause de ces gestes injustes et désagréables, le pouvoir de changer les choses, confiance et protection dans ces temps difficiles, comme ce soir, tant de pleurs, aidez- moi dans l'espérance et la foi.

Merci de prendre le temps de me lire, je souhaite que vous ayez une attention particulière à cette demande et que les lois soient plus strictes.

Quand les personnes travaillent dans des champs et qu'il y a sur ces mêmes champs des véhicules qui y circulent a des vitesses dépassant les limites il faut qu'il y ait plus de protections..

Bien à vous

Diane Desjardins 214, rue Principale

St-Honoré, Québec GOL 3KO

Tél: 418-497-2547

Le 16 avril 2009

Monsieur Claude Béchard Ministre des Ressources naturelles et de la Faune 612, rue Taché St-Pascal de Kamouraska (Québec) GOL 3Y0

Objet: Accident du 3 mai 2007

Monsieur,

Je tiens, par la présente, à vous informer de l'accident que j'ai subi le 3 mai 2007 à la pépinière de St-Modeste où je travaillais à l'époque. Je vous décris cijoint l'accident qui m'est arrivée ce jour-là.

Alors que je me trouvais dans l'extracteur de semis à exécuter mes tâches habituelles dans le champ, protéger du vent par une toile moi et les autres travailleurs, le mécanicien démarre son camion qui est situé à côté de l'extracteur. Puis, je me suis sentie frappée par derrière du côté droit par le miroir du camion de monsieur Mario Landry. On estime que la vitesse à laquelle roulait le camion était excessive compte lenu de la condition de la chaussée. Le conducteur semblait pressé d'aller prendre sa pause-café. Comme j'étais debout et visible, il devait assurément me voir. Après m'avoir frappée, il n'a pas pris le temps de s'arrêter et ne s'est pas informé si je me portais bien. Il a tout simplement continué son chemin.

Je me suis relevée sentant bien évidemment une douleur du côté droit. Je suis allée voir la chef d'équipe et nous avons complété un constat d'accident. Un rapport de police est disponible sur demande ainsi que les documents liés à l'accident de la CSST suite à cet accident.

Suite à cet accident, je souffre de dystrophie reflex et suis paralysée partiellement du côté droit. Je ressens une douleur permanente du côté droit et ma main droite est inutilisable.

.../2

Monsieur Claude Béchard

-2-

Le 16 avril 2009

Suite au constat de mon état, je voudrais, par le biais de cette lettre, que la loi soit modifiée concernant les accidents pour les travailleurs saisonniers qui, comme moi, travaillent dans les champs et risquent d'être frappés par un véhicule à son travail.

Je parle en mon nom et au nom de ceux qui ont subi des accidents comme moi. Il faudrait que la loi nous reconnaisse en tant qu'accidentés de la route et ce, au même titre que les personnes qui subissent des accidents routiers et que nous ayons droits aux indemnisations comme eux.

Monsieur le député, je souhaite que vous prêtiez une attention particulière à cette demande. Il est primordial de protéger toute personne qui subit des accidents causés par un véhicule même si elles ont lieu hors route afin d'avoir les mêmes protections d'assurances et avantages sociaux.

Pour toutes demandes d'information, vous pouvez me contacter au numéro suivant : 418-497-2547.

En espérant une réponse à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes salutations distinguées.

Diane Desjardins

214, rue Principale

Saint-Honore (Québec) G0L 3K0

cc : Sécurité publique

PAGE, 02	478ZZ45	SA DEC 500A 08:10
SEP 11 2007	11:20 De CSST RIMOUSKI	419 725 6237 A 914188548739 P.04/05
Ministère des Ressource renuelles et de la Feuna	2 2/02	419 723 6237 H 914188548735 P.04/05
Quibec		
Type de déalgration :	Situation departments 🖸 Agent	fire Trichless Children and Trichless and Tr
Service and a service of the service	The same of the sa	Regulers colons
DIRECTION	Rossources naturalies & Faulto	ZTABLINGEDIENT (CSST): #HTA 693847650
unité administrativ		DOSSIER D'EXPERIENCE (CBST) 4.77640629
ADRESSE : (Port d'unada)	410, Principale Saint-Modesta (Québec) GUL 3W0	CENTRE DE RESPONSABILITÉ. STO 506
		Land Control of the C
NOM (anissance):	Rejeaten MENOM:	The state of the s
n° d'assurance-soci Daté de naissance :	* - 1 	N° D'ASSURANCE MALADIE:
Mediusticansacture et al. contra		S D'EMPLOI #: 4142 STATUT D'EMPLOI#:
Contraction of the Base		
Date / Événoment 3	Mac 07 Henry 1515 AM D	Lien: O/S Activité lars de l'événement : 3/a
Vauliez détriro de façon d	Muillés comment s'est produit l'événement Gols	dre annexo au bosoin) :
Centro e	Lain embarque	machine extraction de semio
Can do -	t la minima	The second of th
- Le dina	de la mison	R Z L N G
Y a-t-ii eu blesaure?	Out 60 Non [
1 .	essionné une incapacité de travailler est-de	olà du jour do l'événement ? Oul 🔲 Non 🖼 🗮
Date du dernier Jour trav		
(particlisment ou sotièreme Còdula de traveil (sucore		Date de la première visite médicale :
(lois de l'arrêt de travail)	få commiss de	la première ylaite métikaka période de 14 jours de calendries)
J'ai informé mon supérie	ear immediate le : 3 mai	100)
Signature / Travalliaur :	Character Classical	Date: 3 Mai 20.07
Temoln(s):	aug to the second	Daniel Co.
Y a-t-il ou enquête et enaly		Non
(Julgare le formulaire « Re	upport d'enquere accident s) sures prises pour corriger la situation?	Bapilguer pourguet:
- A	1 1111+ (44	ser las proposes los de de pest de
Mar en es ca	TVV G MANNY I ME	
Nature de la blessure ou c		Farrio du corps tauchée (nikes) %(verse):
Nature des premiers sois: et des premiers sessors d		
Non du secontiste:	1	Date: Henre: H ÀM 🗆 FM 🗅
Situation immédiate aprè	is l'Ardin amendi Rapital D. Clatica National Control of the Contr	MD traiting
The area of the second here		GERMENT CONTRACTOR OF THE STATE
Date de relour au travail		de retour au travail : Régulier 🔲 Progressif 🗇 Ausgestion temperatre 🔘
THE RESERVE TO THE PARTY OF THE	The second secon	The state of the s
Supériour immédiat : Téléphone : (418) 62	5511 Parts (change may) 2007/05/05	
Responsable de l'eglatre :		
1	ele de registre » (418) \$62-551), pojets 221	
ntiri silce dali Resebutate negarità		
Adresser mas délait à : Sas	nté, sécurful et prévantion. DEE, 5760, 4º Avenu — Culetait : DEE	s Overs, C 491, Chartesbeurg (Ostbiet) Gill SRI - Tel. 2 (418) 527-5258

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Québec

26 février 2009

Région:

Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et

Côte-Nord

Dossiers:

331639-01A-0710 343404-01A-0803 351638-01A-0808

356111-01A-0808 358807-01A-0809

Dossier CSST:

131372831

8184972547

930277 Demande de rapport d'accident de véhicules routiers	ABIDIDIES OF FACTOREM		soussigné(e) déclare être dúment mandaté(e) impliqué(e) dans un accident de véhicules routiers à titre de :	Nom du conducteur	Nom du passager ou de la victime Des jordin 2 Diane Galles Nom du propriétaire	Nom de la compagnie d'assurance Date (A. L. 3)
Outbecomes and a second	Date de l'accident unée Mois Jour OIN OIN DIS	Designations of St. Hono	Je, Wilyaye Obd/cmd.mins. Der Proprietaire N° d'invariation au vénicure	Conditionaire N° du permis de conduire	Passagei cur victime de dominage corporei Proprietaire d'un. Nature du bien bleir fradomnage	Assumetar de plana des Fonction Nom de la compagnie d'assumente prescontre par la compagnie d'assumente prescontre de la compagnie d'assumente de la compagnie d

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

5100, boul. des Gradins Québec (Qc) G2J 1N4

2 (418) 623-2424

Télécopieur: (418) 623-8632

Nombre de feuilles télécopies incluant cette page : 34

DATE: 2 mars, 2009 10:41

NOM DU DESTINATAIRE:

Diane Desjardins

ORGANISME:

TÉLÉCOPIEUR:

(418) 497

NOM DE L'EXPÉDITEUR :

carl oveller Maryse Rowsen's Micheline Cote

Conseiller

Service des recours syndicaux (LATMP)

MESSAGE:

Tel que demandé

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est réservé uniquement à l'usage du destinataire à qui il est adressé et contient de l'information priviléglée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le véritable destinataire ou l'employé ou l'agent responsable de la livraison du message au(x) destinataire(s) véritable(s), avis est donné par la présente que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Toute personne qui reçoit cette communication par erreur est priée de nous avertir immédiatement par téléphone, à nos frais, et de nous retourner le message original à l'adresse ci-haut mentionnée.

